

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 7 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, **le sept avril**, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 30 mars 2011

**PRESENTS** : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, POIRIER, BEAUDOIN, LEBLAY, MORAND, SAULTIER, LAUNAY, MEREL, COLLET, TENOT, MMES, DEPUTTE-DRIEUX, DOUTE-BOUTON, ROLLAND B., CLOUET, GARIN, BOURREE.

**ABSENTS** : E. ROLLAND a donné pouvoir à L. PEYREGNE

L. DETOC a donné pouvoir à B. LE GAL

J CHOTARD a donné pouvoir à P. RIFFAULT (*questions 1 à 3 inscrites à l'ordre du jour, présent ensuite*)

Monsieur Henri-Claude POIRIER a été élu secrétaire.

**VOTES A MAINS LEVEES**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

M. LE GAL, Adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats des différents budgets de la Commune :

**BUDGET PRINCIPAL :**

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	2 420 000.00 €	2 188 822.02 €	2 420 000.00 €	2 653 950.93 €	465 128.91 €
Investissement	2 282 000.00 €	1 336 377.92 €	2 282 000.00 €	1 675 278.30 €	338 900.38 €
total des sections	4 702 000.00 €	3 525 199.94 €	4 702 000.00 €	4 329 229.23 €	804 029.29 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2010 (b)	Résultat de l'exercice 202010 (c)	Résultat de clôture 2010 (a-b+c)
Fonctionnement	499 771.87 €	499 771.87 €	465 128.91 €	465 128.91 €
Investissement	231 599.97 €	0.00 €	338 900.38 €	570 500.35 €
Total	731 371.84 €	499 771.87 €	804 029.29 €	1 035 629.26 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	

Fonctionnement	243 600.00 €	61 024.74 €	243 600.00 €	136 033.45 €	75 008.71 €
Investissement	980 000.00 €	34 920.24 €	980 000.00 €	452 360.61 €	417 440.37 €
total des sections	1 223 600.00 €	95 944.98 €	1 223 600.00 €	588 394.06 €	492 449.08 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2010 (b)	Résultat de l'exercice 2010 (c)	Résultat de clôture 2010 (a-b+c)
Fonctionnement	487 080.03 €	400 000.00 €	75 008.71 €	162 088.74 €
Investissement	120 051.54 €	0.00 €	417 440.37 €	537 491.91 €
Total	607 131.57 €	400 000.00 €	492 449.08 €	699 580.65 €

**BUDGET CANTINE :**

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	367 000.00 €	365 630.06 €	367 000.00 €	349 983.41 €	- 15 646.65 €
Investissement	1 488 000.00 €	989 798.65 €	1 488 000.00 €	150 696.50 €	- 839 102.15 €
total des sections	1 223 600.00 €	1 355 428.71 €	1 223 600.00 €	500 679.91 €	- 854 748.80 €

<b>Comptes Administratifs 2010</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
Budget général Commune	20	0	0
Budget assainissement collectif	20	0	0
Budget cantine	20	0	0

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2010 (b)	Résultat de l'exercice 2010 (c)	Résultat de clôture 2010 (a-b+c)
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	- 15 646.65 €	- 15 646.65 €
Investissement	- 384 263.84 €	0.00 €	- 839 102.15 €	- 1 223 365.99 €
Total	- 384 263.84 €	0.00 €	- 854 748.80 €	- 1 239 012.64 €

Par ailleurs, Monsieur LE GAL indique que ces comptes administratifs 2010 concordent avec les comptes de gestion 2010 de Monsieur le Receveur.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2010 en votant de la façon suivante :

**ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2010**

M. LE GAL, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal l'adoption des comptes de gestion, la concordance entre ceux-ci et les comptes administratifs étant confirmée par Monsieur le Trésorier Principal

**BUDGET PRINCIPAL :**

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	465 128.91 €
Investissement	338 900.38 €
total des sections	804 029.29 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	499 771.87 €	<b>465 128.91 €</b>
Investissement	231 599.97 €	<b>570 500.35 €</b>
Total	731 371.84 €	<b>1 035 629.26 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	75 008.71 €
Investissement	417 440.37 €*
total des sections	492 449.08 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	487 080.03 €	<b>162 088.74 €* </b>
Investissement	120 051.54 €	<b>537 491.91 €</b>
Total	607 131.57 €	<b>699 580.65 €</b>

\* affectation de 400 000 € du résultat de clôture 2009 de la section de fonctionnement à la section d'investissement

**BUDGET CANTINE :**

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	-15 646.65 €
Investissement	- 839 102.15 €
total des sections	- 854 748.80 €

BUDGETS	2010	2011	
	Résultats d'investissement	Déficit d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté
<b>PRINCIPAL</b>	570 500.35 €	652 865.64 €	
<b>CANTINE</b>	- 1 223 365.99 €		
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	537 491.91 €		537 491.91 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	0.00 €	- 15 646.65 €
Investissement	-384 263.84 €	- 1 223 365.99 €
Total	- 384 263.84 €	- 1 239 012.64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2010 tels que présentés ci-avant.

BUDGETS	2010	2011	
	Résultats de fonctionnement	Excédents de fonctionnement capitalisés	Excédent de fonctionnement reporté
<b>PRINCIPAL</b>	465 128.91 €	449 482.26 €	
<b>CANTINE</b>	- 15 646.65 €		
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	162 088.74 €		162 088.74 €

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Monsieur LE GAL, Adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 décembre 2010 le conseil municipal avait décidé la suppression du budget cantine. Il est donc proposé le report des résultats du budget cantine dans le budget principal et donc d'affecter les résultats des comptes administratifs 2010 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2011 -**

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2011 au titre des activités « solidarité », « sécurité, santé, éducation », « périscolaires » et « formation », discutée en commission des affaires sociales et scolaires du 28 mars 2011 ainsi qu'au titre des activités « sport, loisirs, culture » discutée en commission vie associative, sport et culture du 30 mars 2011, sont présentées respectivement par Mme DEPUTTE-DRIEUX, Adjointe aux affaires sociales et scolaires et par Mme CLOUET, Adjointe à la culture, sport et vie associative.

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2011, les subventions comme inscrit dans les tableaux ci-joints.

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

Monsieur  
propose de  
les taux

le Maire  
maintenir

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 756 000.00 €	2 756 000.00 €
Investissement	2 565 000.00 €	2 565 000.00 €

d'imposition pour 2011 et de les fixer de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 14.70 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.10 %
- Taxe foncière sur propriété non-bâtie : 44,88 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2011 comme présenté ci-avant.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	316 000.00 €	316 000.00 €
Investissement	1 100 000.00 €	1 100 000.00 €

#### **BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE -**

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif de la Commune pour 2011 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de la Commune pour 2011 comme suit :

#### **BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -**

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif de l'assainissement collectif pour 2011 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de l'assainissement collectif pour 2011 comme suit :

#### **MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A LA POSTE**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que La commune loue une partie du bâtiment situé 2, rue de la Chèze à la Poste pour l'activité de tri du courrier. A l'étage, le logement du receveur de la poste est inoccupé depuis plusieurs années. Le souhait de la municipalité est la restitution de ce logement pour en donner usage aux associations plélanaises. Dans la mesure où il existe deux accès distincts, c'est techniquement possible.

Cette restitution qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, nous contraindrait à la réalisation de travaux ; principalement séparation des réseaux et cloisonnement d'une porte donnant du centre de tri au couloir d'accès au logement. Le loyer annuel indexé sur l'indice national du coût de la construction INSEE passerait de 8 635 € à 5 223 € et la commune aurait à prendre charge les frais relatifs à la consommation d'eau et au chauffage. Dans la mesure où le chauffage de l'immeuble est assuré par une chaudière à fuel ; la commune refacturera à la Poste la consommation et l'entretien de cette installation au prorata des surfaces occupées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter ces nouvelles conditions de location,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail, d'une durée de 9 années, avec la société Locaposte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux permettant la séparation des réseaux.

## **DIGUE DES FORGES - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE PAIMPONT -**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 mars 2009, le conseil municipal l'autorisait à signer une convention visant au financement d'une étude/diagnostic de la digue des Forges avec la commune de Paimpont et le propriétaire de l'étang. Le diagnostic nous a été remis par ISL Ingénierie en juillet 2009.

Au cours de l'hiver 2009/2010, la remontée du plan d'eau met en évidence une nouvelle fuite, "renard". Par courrier en date du 10 juin 2010, la DDTM demande la réalisation d'un diagnostic sur l'origine de cette fuite et la réalisation de travaux à entreprendre avant l'hiver 2010/2011. Ce diagnostic est réalisé par ISL Ingénierie; il est complété par une inspection subaquatique. Une consultation d'entreprises est lancée en septembre 2010 pour traiter cette fuite et d'autres désordres. Elle se révèle infructueuse ; les conditions météorologiques fin 2010 auraient de toute manière rendue difficile toute réparation.

Des travaux de réparation sont envisagés cet été, après vidange de l'étang. Le traitement de ces fuites se fera par injection de coulis de ciment et rejointoiement des maçonneries. Le coût global pour les collectivités de Plélan-le-Grand et de Paimpont peut être estimé à 40 000 € H.T. Les travaux relatifs à la remise en état des vannes, les prestations de vidange... seront à la charge du propriétaire de l'étang.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Commune de Paimpont notamment pour des raisons financières tenant à des conditions d'octroi de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout autre document se rapportant à cette délégation.

## **CONSTRUCTION DU LOCAL CIMETIERE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, un bâtiment annexe proche du parking et à l'entrée de ce nouvel espace va être construit. Il comprendra notamment un sanitaires avec accessibilité handicapés, un local technique et un petit préau, permettant le repli en cas d'intempéries.

L'estimation prévisionnelle établie par l'agence C Architecture, maître d'œuvre, s'élevait à 35 353.16 € H.T.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 9 février 2011 dans Ouest-France. La date limite de remise des offres était fixée au 25 février. La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 17 mars 2011, a procédé à l'analyse des différentes propositions sur la base des critères suivants : prix : 50 %, valeur technique de l'offre : 40 %, délais : 10 %.

Les entreprises attributaires, car jugées mieux-disantes par la commission d'appel d'offres, seraient :

- pour le lot 1 gros œuvre : l'entreprise BURET 38 518.49 € HT (option 3 à 72.40 € comprise)
- pour le lot 2 menuiseries-bardage : l'entreprise HERVAULT 3 828.92 € H.T.
- pour le lot 3 plomberies : l'entreprise LE VIEIL 1 335.18 € H.T. (option retenue)
- pour le lot 4 carrelages-faiences : l'entreprise LBS CARRELAGES 1 491.90 € H.T.
- pour le lot 5 peintures : l'entreprise COLOR TECH 3 066.42 € H.T.

Treize autres entreprises avaient remis une offre.

Il sera proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

## **EXTENSION ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°8**

Monsieur POIRIER, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée, que dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire, des travaux non réalisés nécessitent la conclusion d'un avenant. Ces travaux sont les suivants :

LOT 1 : entreprise DANIEL TP

- prestation de fourniture et de mise en place de terre végétale engazonnement, entretien non effectuées :

Montant initial du marché : 61 349.65 € H.T

**Avenant - 1 886.00 € H.T.**

Nouveau montant du marché : 59 463.65 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le nouveau montant de ce marché et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise susvisée l'avenant correspondant.

### **RESTAURATION DU PRESBYTERE - AVENANT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°2 -**

Monsieur POIRIER, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée, que dans le cadre des travaux de restauration du presbytère, des travaux supplémentaires concernant le lot charpente, nécessitent la conclusion d'avenants. Ces travaux, non prévus initialement, sont les suivants :

LOT 2 : entreprise JUBLAN

- rénovation lucarne et corniche chêne (travaux en plus) étude technique et plans (non réalisés)

Montant initial du marché : 9 465.63 € H.T

Avenant n°1 + 1 305.39 € H.T.

**Avenant n°2 + 644.13 € H.T.**

Nouveau montant du marché : 11 415.15 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le nouveau montant de ce marché et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise susvisée l'avenant correspondant.

**VOTES A BULLETINS SECRETS**

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 36, avenue de la Libération -**

Madame DOUTÉ-BOUTON rappelle à l'assemblée l'intérêt de la collectivité pour ce bien, compte tenu de son emplacement et de la possibilité d'y installer une ou des activités commerciales et de faire du logement social. Les démarches entreprises auprès du propriétaire n'ont jusqu'alors pas abouties. Un portage foncier du projet par Foncier de Bretagne est envisagé. Considérant que l'acquéreur répond partiellement aux intérêts souhaités par la collectivité à savoir activités commerciales et logement, la Commission Générale, réunie le 31 mars, s'est prononcée contre cette acquisition. Des débats ont lieu sur les intérêts/inconvénients pour la collectivité de l'acquisition de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - 15 voix pour, 5 voix contre (M RIFFAULT quitte la salle et ne prend pas part au vote) – décide de ne pas préempter -.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 12 avril 2011

Le Maire,  
Laurent PEYRÈGNE.